

Entre les mains de MM. Critchett et Warlomont l'opération de M. Lebrun a le droit d'espérer un brillant avenir.

Paris, 28 Octobre 1872.

DR. ED. DESJARDINS.

Nous venons de recevoir de M. le Dr. Brosseau, la communication suivante toute pleine d'intérêt. Nous devons à ce jeune confrère nos meilleurs remerciements pour la précieuse correspondance qu'il nous fournit d'Europe, ainsi que M. le Dr. E. Desjardins, actuellement à Edimbourg.

LES ECOLES DE MÉDECINE, ET LES ÉTUDIANTS EN MÉDECINE DE FRANCE.

L'enseignement de la médecine et les examens sont confiés par le Gouvernement à trois facultés et à 21 Ecoles préparatoires.

Les facultés sont établies à Paris, Mont-Pellier et Nancy ; c'est à cette dernière ville qu'a été transféré l'ancienne Faculté de Strasbourg.

Les 21 Ecoles préparatoires sont disséminées dans les principales villes de France.

Ces Ecoles préparatoires ont pour but : 1o. d'instruire les jeunes gens qui, après trois années d'étude convoitent le titre d'officier de santé. Les officiers de santé occupent une position tout-à-fait secondaire dans la profession médicale. Leurs pouvoirs sont restreints. 2o. Les étudiants peuvent passer deux années dans ces écoles préparatoires et leurs inscriptions sont valables auprès des facultés.

Tous les jeunes gens qui prétendent au titre de docteur, doivent, pour être admis à l'étude de la médecine, présenter leurs diplômes de Bacheliers-ès-sciences et de Bacheliers-ès-arts.

Les collèges classiques ne déferent ce titre qu'à ceux de leurs élèves qui ont fait un cours d'étude *complet*.